

Bureau du 17 septembre 2007

Décision n° B-2007-5523

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Aménagement d'une aire d'accueil pour les gens du voyage - Travaux de terrassement-voirie (lot n° 1), réseaux divers (lot n° 2), espaces verts (lot n° 4), clôtures (lot n° 5), télégestion éclairage (lot n° 6) - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 6 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2007-5240 en date du 21 mai 2007, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des prestations de terrassement-voirie (lot n° 1), de réseaux divers (lot n° 2), d'espaces verts (lot n° 4), de clôtures (lot n° 5), de télégestion éclairage (lot n° 6), dans le cadre de l'aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage à Vaulx en Velin.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 20 juillet 2007, a classé les offres et choisi, pour les différents lots, celles des entreprises suivantes :

- lot n° 1, terrassement-voirie : groupement Coiro-Stal TP pour un montant de 292 280,10 € HT, soit 349 566,99 € TTC,
- lot n° 2, réseaux divers : entreprise Screg Sud-Est pour un montant de 96 527,90 € HT, soit 115 447,36 € TTC,
- lot n° 4, espaces verts : entreprise Espaces verts des Monts d'Or pour un montant de 57 368,80 € HT comprenant la solution de base et l'option, soit 68 613,08 € TTC,
- lot n° 5, clôtures : entreprise Duc et Preneuf pour un montant de 22 584 € HT, soit 27 010,46 € TTC.
- lot n° 6, télégestion éclairages : entreprise Screg Sud-Est (Monin) pour un montant de 46 998,90 € HT, soit 56 210,68 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer les marchés et tous les actes contractuels y afférents avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1, terrassement-voirie : groupement Coiro-Stal TP pour un montant de 292 280,10 € HT, soit 349 566,99 € TTC,
- lot n° 2, réseaux divers : entreprise Screg Sud-Est pour un montant de 96 527,90 € HT, soit 115 447,36 € TTC,

- lot n° 4, espaces verts : entreprise Espaces verts des Monts d'Or pour un montant de 57 368,80 € HT comprenant la solution de base et l'option, soit 68 613,08 € TTC,

- lot n° 5, clôtures : entreprise Duc et Preneuf pour un montant de 22 584 € HT, soit 27 010,46 € TTC,

- lot n° 6, télégestion éclairages : entreprise Screg Sud-Est (Monin) pour un montant de 46 998,90 € HT, soit 56 210,68 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2007 et suivants - opération n° 1 369.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,